

Compte Rendu de la séance du Conseil Municipal de Saint Just sur Viaur du Lundi 15 mai 14h

Président de la séance : Besombes Yvon

Secrétaire de Séance : Soula Laurie

Présent : Besombes Yvon, Bousquet Sandrine, Robert Marylène, Soula Laurie, Halegoï Nadia Joram, Pouzenq Geneviève, Sehet Franck.

Absent : Baladine Dominique, Conduché Christelle, Conduché Precillia

Pouvoir : Conduché Precillia à Bousquet Sandrine

Rappel de l'ordre du jour :

Vote du compte administratif .

Les membres présents ont voté et validé à l'unanimité le compte administratif

Délibération : votes des subventions aux association

- ADMR : Participation 700,40 € non soldé en 2022, 714€ 2023 à régler = 1414.4€
- APE association des parents d'élèves St Martin 50€ par enfant soit 7 enfants à 50 € = 350€
- Club du 3eme âge 1000 €
- Antenne Solidarité du lévezou : 2022 soit 199,60€ , 2023 soit 200€ total 399,60 €
- Comité des Fêtes : 1000,00 €
- Association Chasseurs propriétaire 200 (2022)+200 = 400 €
- Association de Chasse des chasseurs 200€

Délibération : Convention Enedis : branchement fait par Enedis a été voté à l'unanimité.

Délibération salle des Fêtes

Location :

Particulier habitant commune : 120 € plus Chauffage 50 €

Particulier Hors commune : 240 € plus Chauffage 50 €

Association du Village : gratuit plus Chauffage 50€

Cout du chauffage opérationnel du 1er novembre au 31 Mars

a été voté a l'unanimité.

Délibération : SMICA adressage

Cout du Smica 2400€ concernant l'accompagnement à la mise en place de l'adressage a été voté a l'unanimité.

Délibération : Poste de secrétaire

Augmentation des heures de travail soit 21h semaine

7 vote pour

1 Abstention Bousquet Sandrine, Conduché Précillia

Délibération : Mise en place des 1607 heures
à été voté à l'unanimité

Délibération : Adhésion de la commune de Centres au SMAEP du Viaur
à été voté à l'unanimité.

Délibération : Opération collective de diagnostic énergétique de bâtiments publics
Le conseil a donné un premier avis de ne pas donner suite à cette campagne dans la mesure où la commune est bloquée côté investissement par la maison commune. Il est demandé à la commission bâtiment de faire néanmoins un point sur les bâtiments publics et leur état pour une fois la maison commune terminée, avoir une idée des priorités des travaux à engager.

Questions diverses

Demande d'information convention au vétérinaire pour animaux errants

Voir local pour conserver les archives